

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 21 MAI 2021 à 18h

Présents : GILLY Michelle – MARNAS Sébastien – RAOUX Emmanuel – SOLEILHAC Cédric
BOIRON Françoise - BACCAN Séverine – MARCON Josiane
SERTURINI Jérôme – DE RICHEMONT Jacques – LESPEL Aurélie

Absent : CAILHOL Anne

Pouvoir : 1

A 18h Madame le Maire déclare le conseil ouvert

Délibération : Prolongation du délai de la compétence urbanisme

Madame le Maire rappelle que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a instauré un mécanisme de transfert, au profit des communautés de communes ou d'agglomération, de la compétence en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Deux procédures de révision devraient également être déclenchées d'ici la fin de l'année.

Madame le Maire expose ensuite que les communautés de communes et d'agglomération, qui ne sont pas actuellement compétentes exerceront de plein droit cette compétence à compter du 1^{er} juillet 2021, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Madame le Maire précise enfin que les maires de la communauté de communes, interrogés sur cette thématique, sont très majoritairement favorables à un report de la prise de compétence, à la fois pour laisser aux communes concernées le temps de prescrire la révision de leur PLU et pour permettre à la communauté d'installer dans les meilleures conditions la gouvernance afférente. Cette proposition d'opposition à un transfert automatique de la compétence au 1^{er} juillet 2021 ne doit donc pas être comprise comme un refus définitif mais bien comme une demande de sursis.

Le Conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique, au 1er juillet 2021 de la compétence « PLU , document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté de de communes Berg et Coiron

Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	0	0

Subventions 2021 : listes des associations bénéficiaires

Comme chaque année une aide financière est accordée aux sapeurs-pompiers de Lussas, au Comité des fêtes de Saint Laurent sous Coiron, au Foyer Socio- éducatif de Laboissière de Villeneuve de Berg, l'amicale laïque de Lussas, à l'école de Darbres et de Saint Etienne de Boulogne.

Mise en place des 1607 heures effectives obligatoires pour un temps complet

En vertu du 1° de l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique relatif à la suppression des accords dérogatoires au temps de travail dans la fonction publique territoriale, le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité favorablement à la mise en place des 1607 heures effective du temps de travail annuel.

Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	0	0

Création d'un poste d'agent technique

Est proposé la création d'un deuxième temps partiel (mi-temps) au poste d'agent technique en soutien au poste à mi-temps de l'agent technique déjà en place. Madame le Maire rappelle que l'agent technique actuel travail à mi-temps et qu'il a une grosse charge de travail car il gère les stations d'épuration, l'entretien de l'ensemble des hameaux et que les tâches sont nombreuses à cette période de l'année.

L'ensemble des conseillers souhaite entamer une réflexion car il leur semble que la charge de travail est intense à cette période mais ne pense pas qu'un second agent technique pourrait être occupé le reste de l'année.

Le vote est annulé.

DOSSIERS :

Organisation des élections départementales et régionales

Rappel des dates : Dimanche 20 et dimanche 27 juin 2021.

Avec le contexte sanitaire, Madame le Maire rappelle qu'il faudra organiser la salle avec un sens de circulation, un fléchage au sol pour assurer la distanciation, le port du masque sera obligatoire. Le bureau de vote se tiendra dans la salle communale qui dispose de deux accès et un espace suffisant pour organiser les deux votes. Une urne et un isolement supplémentaires seront livrés dans les jours à venir. Il y aura deux bureaux de vote et par conséquent 4 personnes seront nécessaires pour les tenir.

Les personnes tenant le bureau de vote devront être vaccinées ou présenter un test PCR de moins de 48 heures.

Un planning de tenue du bureau de vote est établi.

Organisation préparation du concert du 6 juin Labeaume en Musique

Malgré le contexte sanitaire le concert est maintenu avec une jauge de spectateur limité à 25 places. Des élus devront assurer l'accueil des concertistes qui auront à disposition la salle communale à partir de 8h. Il faudrait également guider les véhicules pour optimiser les places de parking.

Marchés publics : Ouverture des plis

Mardi 1^{er} juin : ouverture des plis de la consultation de la création du parking

Jeudi 17 juin : ouverture des plis de la consultation d'étude de composition urbaine, modification du PLU, modification du SPR et accompagnement à la mise en œuvre d'un projet d'habitat participatif.

Le 24 juin le candidat retenu viendra faire une audition pour se présenter.

Questions diverses

Les membres délégués de la commission du SIVOM se sont réunis car le contrat d'affermage avec la Saur arrivera à terme en 2022. Aussi, le Syndicat des Eaux Olivier de Serre (ex. SIVOM) a fait appel à un cabinet d'étude pour examiner les différences entre une société d'affermage et une régie pour la gestion et l'exploitation des stations d'épurations des communes adhérentes du Syndicat. L'étude fait apparaître que les investissements de départ pour effectuer cette compétence en régie sont trop importants. Les membres du syndicat ont voté ainsi : 24 voix pour et 10 abstentions.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisé,
La réunion se termine à 19h45.